

Paris, le 2 mai 2024

ASAC 66  
ROUTE DE MONTALBA  
66130 ILLE SUR TET

**M. Le Président**

**OBJET:** Rallye du Vallespir  
**DATES:** Les 29 et 30 juin 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**jeudi 2 mai 2024**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**338**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Agnès Delarue', is written over a light blue rectangular background.

Copie à la ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

---

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)).*

*En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org), en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

## 34<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL du VALLESPYR REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**Vendredi 28 juin– Samedi 29 Dimanche 30 Juin 2024**

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

**Le Rallye du VALLESPYR est inscrit en catégorie CPEA**

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements :** **Lundi 15 avril 2024**

**Clôture des engagements :** lundi 17 Juin 2024 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi).....

**Parution du carnet d'itinéraire :** Samedi 22 Juin 2024.....

**Dates et heures des reconnaissances :**

- ✓ Samedi 22 Juin .....de 8h30 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Dimanche 23 Juin ..... de 8h30 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- ✓ Jeudi 27 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Vendredi 28 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Vérifications administratives :**

- ✓ Vendredi 28 juin de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence ».
- ✓ Samedi 29 Juin de 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence ».

**Vérifications techniques :**

- ✓ Vendredi 28 Juin de 17h30 à 20h10 à AMELIE LES BAINS « Boulevard Petite Provence».
- ✓ Samedi 29 Juin de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Boulevard Petite Provence »

**A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.**

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :** Samedi 29 Juin à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS « Espace méditerranée ».

**Publication des équipages admis au départ :** Samedi 29 Juin à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 29 Juin à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Samedi 29 Juin à 13 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».Reclassement avant l'étape de nuit : Samedi 29 juin à AMELIE LES BAINS

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** Samedi 29 Juin à partir de 23 heures 08 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** Samedi 29 Juin à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** Dimanche 30 Juin à 7 heures 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Arrivée Finale:** Dimanche 30 Juin à partir de 14 heures 50.

**Vérifications Finales** : Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC **Garage Peres RN115 Arles sur Tech à 17h**

**Publication des résultats provisoires du rallye** : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des Prix** : Dimanche 30 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 28 juin, 29 et 30 juin 2024 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

### 34<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR Sous le patronage de la ville d'AMELIE les BAINS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée Le .....sous le numéro .....et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ..... en date du .....

#### Comité d'Organisation

Présidents : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO

Vice président : Gilles ROCA

Secrétaire : Sylvie FERRIOL

Trésorière : Marie- Madeleine CAMPS

Président délégué : Aurélie ROCA

Membres : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO-Gilles ROCA-Sylvie FERRIOL-Marie-Madeleine CAMPS ainsi que Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Téléphone : 06.17.97.53.24 /06.18.97.78.66 .....

PC Course : 32 boulevard de la Petite Provence 66110 Amélie les Bains

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

#### Organisateur technique

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

#### 1.1P. OFFICIELS



Observateur Ligue Occitanie Méditerranée : ..... licence n°/  
Collège Commissaires Sportifs : Jacques PAOLI (Président).....licence n°2692/0805

Membres : Jean-Christophe LEROY...licence n°5492/0724  
Jean-François PASCAL... licence n° 2806/0801

Directeur de Course : Robert GALLI ..... licence n°9206/0745  
Directeurs de Course Adjointes ES : Nathalie CHANTAGREL.....licence n° 9549/0801  
Thierry GRAUBY..... licence n°163786/0812  
XXX  
Directeurs de Course délégués ES : Marc CIER .....licence n° 2942/0706  
François ANDREANI .....licence n° 132975/0715  
Bernard GALARD.....licence n° 4608 /0901  
VAUDOUR Patrick.....licence n° 228853/0806

Directeur de Course délégué Rallye 2 : XX..... licence n° /  
Directeur de Course délégué véhicule BBR : Serge DAO .....licence n°23974/0745  
Directeur de Course délégué véhicule Damier : NAVARRO-MAGNERON  
Sébastien.....licence n°347712/0816  
Directeur de Course délégué Parc Regroupé : Alain GUIN.....licence n°3420/0710  
Médecin Chef : ADAMU .....  
Commissaires Techniques :  
Christophe NATEWAJKO (responsable)..... licence n° 43054/0806  
Jean-Claude Marty.....licence n° 32003/2102  
Smail LECHEKHAB.....licence n° 28224/0806  
Michel ALGANS ..... licence n° 299446/0903

#### Additif à venir

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :  
Gérard BERTRAN.....licence n°5705/0905  
Jean-Claude CHRISTOL..... licence n°15590/0811  
Olivier COULET.....licence n° 19312/0801  
Yacine MECHOUK ..... licence n° 220965/0901

Délégué de l'Organisateur Technique : Frank OLIVE.....licence n° 257699/0816  
Chargé des Relations avec les Commissaires : Gilles DAVIAU..... licence n°252040/0816  
Chargés des relations avec la presse : Patrice MARIN.....licence n° 18052/0804  
Chargé des Vérifications Administratives : Sylvie FERRIOL ..... licence n° 319932/0816  
Chargé du Contrôle des Publicités : Jean-Pierre BOBO ..... licence n° 18920/0816  
Véhicule Info-Sono 1 : Frédéric MOLINS .....licence n° 319248/0816  
Cécil LACASSAGNE.....licence n°328724 /0816  
Juge de faits : José GISPER.....licence n°3184/0801  
Référént COVID : Agnès Di Francesco .....licence n°19719/0816  
Responsable des classement : Luc MALGRAS  
Responsable Speaker : Vincent DOUGADOS

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 34<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3

Le championnat 2024 du comité de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **participation Etrangère Autorisée**.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques.

- **Vérifications administratives préliminaires :**

Samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2024 à partir de 8h30 : BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

Jeudi 27 juin et le vendredi 28 juin 2024 à partir de 9h00 : ESPACE MEDITERRANEE, Chemin de la piscine 66110 AMELIE LES BAINS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences pilote et copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**

-Vendredi 28 juin 2024 de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence»

- Samedi 29 juin 2024 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence».

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement :

- Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité
- Licence du pilote et copilote de l'année en cours.

- **Vérifications Techniques :**

-Vendredi 28 Juin de 17h30 à 20 h10 à AMELIE LES BAINS « Boulevard Petite Provence » (Suivant horaire de convocation).

-Samedi 29 Juin de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS «Boulevard Petite Provence » . (Suivant horaire de convocation).

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : 60 euros TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 34<sup>ème</sup> rallye du VALLESPYR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 17 juin 2024**.....

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 Euros**
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **470 Euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000Euros

En outre il sera demandé une participation forfaitaire de **40€** pour le système de géolocalisation **lors des vérifications administratives** ainsi qu'un chèque de caution de 300€ à l'ordre suivant « LC CHRONO »

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences 2024.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **VALLESPYR RALLYE 66**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

**IMPORTANT** : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante : **VALLESPYR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail (rallyeduvallespir@gmail.com)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu à cet effet à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

### 4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et [www.asac66.fr](http://www.asac66.fr). Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

**L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

#### Additif à venir

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 34<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 305.11km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 132.46 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1/2/3 Palalda -> Prunet et Belpuig (22,95 kms)**

**ES 4/7 Corsavy -> Le Tech (15,78 kms)**

**ES 5/8 Le Tech -> Prats de Mollo (12,21 kms)**

**ES 6 Le Pont -> La Forge (7,63 kms)**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 22 juin à partir de 8 heures 30 :

**BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché ALDI).**

**6.2.6P.** Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

**Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :**

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Un (1) adhésif jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer **obligatoirement** sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance au milieu.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

**Limitation de vitesse** : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée à tous les concurrents régulièrement engagés à la 34 ème édition du Rallye du Vallespir ( Licences, permis , passeport FFSA )

La séance d'essai se déroulera le vendredi 28 juin de 8h à 17h

La demande d'engagement devra impérativement arriver au plus tard le 17 juin 2024 à 00h00 à l'adresse suivante **VALLESPYR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail (rallyedulallesspir@gmail.com)**

. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. La limite est fixée à 50 véhicules maximum

Les concurrents devront être équipés des vêtements (haut et bas obligatoire nouvelle norme 2024) : combi, sous-vêtements, gants, chaussures ainsi que : d'un casque et un Hans. Le tout, conforme à la réglementation.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Une participation financière de 190 € sera demandée au concurrent

La zone de déchargement dédiée aux essais vous sera communiquée lors des reconnaissances.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **Distribution des primes (non cumulables)**

#### Au scratch :

1<sup>er</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2025 + 300 euros

2<sup>ème</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2025 + 150 euros

3<sup>ème</sup> Engagement Rallye du Vallespir 2025+ 50 euros

#### A la classe :

De 6 à 10 partants : 1<sup>er</sup> 50% sur l'engagement Rallye du Vallespir 2025  
2<sup>ème</sup> 20% sur l'engagement Rallye du Vallespir 2025

Plus de 10 partants : 1<sup>er</sup> 75% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2025  
2<sup>ème</sup> 50% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2025  
3<sup>ème</sup> 20% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2025

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

### **La remise des prix :**

La remise des prix aura lieu le dimanche 30 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix ( primes et coupes)